

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGTIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

22 février 2024

Sous la présidence de l'honorable Shane Thompson, la séance est ouverte à 13 h 32.

Présence des députés

Présents : Députée de Dehcho, député de Frame Lake, députée de Great Slave, l'honorable député de Hay River Nord, l'honorable député de Hay River Sud, l'honorable députée d'Inuvik Twin Lakes, l'honorable députée de Kam Lake, député de Mackenzie Delta, députée de Monfwi, l'honorable députée de Nunakput, député de Range Lake, député de Sahtú, l'honorable député de Thebacha, député de Tu Nedhé-Wiilideh, député de Yellowknife Centre, députée de Yellowknife Nord.

Absents : Député d'Inuvik Boot Lake, l'honorable députée de Yellowknife Sud.

Déclarations de ministres

17-20(1) La ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation fait une déclaration sur l'atteinte de la moyenne de 10 \$ par jour pour les services de garde d'enfants aux Territoires du Nord-Ouest.

Le député de Yellowknife Centre, avec l'appui de l'honorable députée de Kam Lake, propose

QUE la déclaration de la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation intitulée Atteinte d'une moyenne de 10 \$ par jour pour les services de garde d'enfants aux TNO soit renvoyée au Comité plénier pour examen.

La motion est ADOPTÉE.

Le député de Range Lake a demandé et obtenu le consentement unanime de passer au point 16 de l'ordre du jour, Motions.

Motion

Le président reprend le débat sur la motion 9-20(1).

9-20(1) Motion demandant la modification de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 – Porter le nombre de membres de la commission à six personnes

La députée de Monfwi, avec l'appui du député de Sahtú, propose :

QUE soit modifiée la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023, en remplaçant le mot « quatre » par le mot « six » dans la deuxième clause, afin qu'elle se lise comme suit :

ET QUE cette résolution propose à la commissaire d'établir une commission, composée de six personnes qu'elle nommera, qui procédera à l'enquête et qui lui soumettra un rapport sur cette enquête.

La députée de Monfwi demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Tu Nedhé-Wiilideh, Dehcho, Sahtú, Yellowknife Centre, Range Lake, Monfwi, Frame Lake, Great Slave, Mackenzie Delta, Yellowknife Nord. (10)

Contre : (0)

Abstention : Thebacha, Kam Lake, Hay River Nord, Inuvik Twin Lakes, Hay River Sud, Nunakput. (6)

La motion demandant la modification de la motion 9-20(1) est ADOPTÉE.

9-20(1) Motion demandant la modification de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée) – Conseil des dirigeants

La députée de Monfwi, avec l'appui du député de Sahtú, propose :

QUE soit modifiée la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée), en ajoutant la clause suivante après la quatrième clause :

ET QUE, le Conseil des dirigeants recommande au commissaire la nomination de deux personnes à la commission;

La députée de Monfwi demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Tu Nedhé-Wiilideh, Dehcho, Sahtú, Yellowknife Centre, Range Lake, Monfwi, Frame Lake, Great Slave, Mackenzie Delta, Yellowknife Nord. (10)

Contre : (0)

Abstention : Thebacha, Kam Lake, Hay River Nord, Inuvik Twin Lakes, Hay River Sud, Nunakput. (6)

La motion demandant la modification de la motion 9-20(1) telle que modifiée est ADOPTÉE.

9-20(1) Motion demandant la modification de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée) – Réduire la commission à trois personnes

Le député de Frame Lake, appuyée par la députée de Great Slave, propose :

QUE soit modifiée la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023, en remplaçant le mot « six » par le mot « trois » dans la deuxième clause, afin qu'elle se lise comme suit :

ET QUE cette résolution propose à la commissaire d'établir une commission, composée de trois personnes qu'elle nommera, qui procédera à l'enquête et qui lui soumettra un rapport sur cette enquête;

ET QUE les mots « deux personnes » soient remplacés par « une personne » dans les troisième, quatrième et cinquième articles, de sorte qu'ils se lisent « pour qu'une personne soit nommée à la commission ».

La motion demandant la modification de la motion 9-20(1) telle que modifiée est ADOPTÉE

9-20(1) Motion demandant la modification de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée) – Ordonnance provisoire instituant une enquête

La députée de Dehcho, avec l'appui de la députée de Great Slave, propose :

QUE soit modifiée la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023, en remplaçant les mots « l'ordonnance instituant une

enquête » par les mots « l'ordonnance provisoire instituant une enquête » dans la dernière clause, afin qu'elle se lise comme suit :

ET QU'UNE ordonnance provisoire instituant une enquête soit déposée le premier jour de la session de mai de cette Assemblée.

La motion demandant la modification de la motion 9-20(1) telle que modifiée est ADOPTÉE

.

9-20(1) Motion demandant la modification de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée) – Divulgence sûre

La députée de Great Slave, avec l'appui de la députée de Dehcho, propose :

QUE soit modifiée de la motion 9-20(1) : Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée), en ajoutant la clause suivante après la cinquième clause :

ET QUE le commissaire recommande à la commission de mettre en place des mécanismes qui favorisent une divulgation sûre des informations.

La motion demandant la modification de la motion 9-20(1) telle que modifiée est ADOPTÉE

.

9-20(1) Mise en place d'une enquête publique sur les feux de forêt de 2023 (telle que modifiée)

Le président a demandé que la motion 9-20(1) telle que modifiée soit distribuée de la façon suivante :

Le président, avec l'appui de la députée de Dehcho, propose :

QUE l'Assemblée législative adopte une résolution pour inviter la commissaire à tenir une enquête sur les feux de forêt de 2023, conformément à la *Loi sur les enquêtes publiques*;

ET QUE cette résolution propose à la commissaire d'établir une commission, composée de trois personnes qu'elle nommera, qui procédera à l'enquête et qui lui soumettra un rapport sur cette enquête;

ET QUE le Conseil exécutif recommande au commissaire la nomination d'une personne à la commission;

ET QUE le Comité permanent de responsabilisation et de supervision recommande au commissaire la nomination d'une personne à la commission;

ET QUE le Conseil des dirigeants recommande au commissaire la nomination d'une personne à la commission;

ET QUE le commissaire recommande à la commission de mettre en place des mécanismes qui favorisent une divulgation sûre des informations;

ET QUE la commissaire s'assure que les points de vue de tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest sont adéquatement recueillis lors de l'enquête publique menée par la commission;

ET QUE la commissaire demande que le rapport de l'enquête publique formule des recommandations détaillées sur la gestion future des urgences territoriales par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, fondées sur les observations faites lors de ladite enquête;

ET QUE l'ordonnance provisoire instituant une enquête soit préparée conjointement par le Conseil exécutif et le Comité permanent de responsabilisation et de supervision;

ET QUE l'ordonnance provisoire instituant une enquête soit déposée le premier jour de la session de mai de cette Assemblée.

Le député de Range Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Tu Nedhé-Wiilideh, Dehcho, Sahtú, Yellowknife Centre, Range Lake, Monfwi, Frame Lake, Great Slave, Mackenzie Delta, Yellowknife Nord. (10)

Contre : Thebacha, Kam Lake, Hay River Nord, Inuvik Twin Lakes, Hay River Sud, Nunakput. (6)

Abstention : (0)

La motion est ADOPTÉE dans sa version MODIFIÉE.

16-20(1) Nomination des vice-présidents au Comité plénier

La députée de Yellowknife Nord, avec l'appui de l'honorable député Hay River Nord, propose :

QUE la députée de Dehcho, Sheryl Yakeleya et le député de Sahtú, Daniel McNeely soient nommés vice-présidents du Comité plénier.

La motion est ADOPTÉE.

17-20(1) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au document déposé 27-20(1)

La députée de Dehcho, avec l'appui de la députée de Yellowknife Nord, propose :

QUE le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fournisse une réponse au document déposé 27-20(1) et la dépose à la Chambre dans les 120 jours.

La députée de Dehcho demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Tu Nedhé-Wiilideh, Dehcho, Sahtú, Yellowknife Centre, Range Lake, Monfwi, Frame Lake, Great Slave, Mackenzie Delta, Yellowknife Nord. (10)

Contre : (0)

Contre : Thebacha, Kam Lake, Hay River Nord, Inuvik Twin Lakes, Hay River Sud, Nunakput. (6)

La motion est ADOPTÉE.

18-20(1) Nomination des membres du Conseil consultatif des distinctions des Territoires du Nord-Ouest

Le député de Yellowknife Centre avec l'appui de l'honorable députée de Kam Lake, propose :

QUE l'on recommande au commissaire des Territoires du Nord-Ouest la nomination des personnes suivantes au Conseil consultatif des distinctions des Territoires du Nord-Ouest à compter d'aujourd'hui pour un mandat de trois ans :

M^{me} Jane Arychuk de Yellowknife;

M^{me} Denise McDonald d'Inuvik.

La motion est ADOPTÉE.

19-20(1) Nomination du commissaire à l'équité salariale.

Le député de Yellowknife Centre, avec l'appui de l'honorable députée de Kam Lake, propose :

QUE M^{me} Renée Caron soit nommée commissaire à l'équité salariale, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur recommandation de l'Assemblée législative;

ET QUE l'on autorise le président à communiquer la date d'entrée en vigueur de cette nomination à la commissaire.

La motion est ADOPTÉE.

Déclarations de députés

- 87-20(1) La députée de Great Slave fait une déclaration concernant la guerre russo-ukrainienne.
- 88-20(1) Le député de Saktú fait une déclaration concernant le 18^e anniversaire du pont de la rivière Bear.
- 89-20(1) La députée de Monfwi fait une déclaration concernant le rôle important des gouvernements autochtones.[Click or tap here to enter text.](#)
- 90-20(1) La députée de Dehcho fait une déclaration concernant les répercussions de la saison des feux de forêt 2023 sur les collectivités du Dehcho.
- 91-20(1) Le député de Mackenzie Delta fait une déclaration concernant l'accès aux services dentaires dans le delta du Mackenzie.
- 92-20(1) Le député de Yellowknife Centre a fait une déclaration sur le coût des services liés à la polyarthrite rhumatoïde.

Dépôt de documents

- 33-20(1) Lettre de suivi relative à la question orale 3-20(1) : Mise en œuvre des recommandations relatives au renforcement du soutien au secteur sans but lucratif. Document déposé par le premier ministre.
- 34-20(1) Public Government for the People of the North (Gouvernement public pour les résidents du Nord). Document déposé par la députée de Monfwi.
- 35-20(1) We Have Always Been Here – The Significance of Dene Knowledge (Nous avons toujours été là – l'importance du savoir déné). Document déposé par la députée de Monfwi.
- 36-20(1) Correspondance de Gerald Antoine, chef national déné, à la commissaire Margaret Thom, datée du 13 février 2024. Document déposé par le député de Tu Nedhé-Wiilideh.

Première lecture de projets de loi

Projet de loi 1 *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*
Projet de loi présenté par le député de Yellowknife Centre.

Conformément à la règle 8.2(3), le projet de loi 1 est réputé lu une première fois et prêt pour une deuxième lecture.

Étude en Comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

Le député de Tu Nedhe-Willideh (président du Comité plénier) a fait l'examen du document déposé 28-20(1), Budget supplémentaire des dépenses n° 4 pour 2023-2024 (dépenses d'infrastructure); du document déposé 29-20(1), Budget supplémentaire des dépenses n° 4 pour 2023-2024 (dépenses de fonctionnement); de la déclaration de ministre 4-20(1), Examen de la saison des feux de forêt de 2023 et planification de la saison de 2024; de la déclaration de ministre 5-20(1), Préparation à la gestion des urgences; et de la déclaration de ministre 17-20(1), Atteinte d'une moyenne de 10 \$ par jour pour les services de garde d'enfants aux TNO.

Le député de Tu Nedhé-Willideh, appuyée par l'honorable député de Thebacha, présente une motion d'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Le président lève la séance à 17 h 42.



L'honorable Shane Thompson
Président de l'Assemblée législative



Glen Rutland
Greffier de l'Assemblée législative